



## Les sites internet officiels et utiles pour mieux appréhender le droit du travail

### DROIT DU TRAVAIL

Vous souhaitez avoir un renseignement simple sur la réglementation du travail : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

Le site du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, vous permet d'accéder aux pages suivantes :

- **Fiches pratiques du droit du travail** : pour mieux connaître la réglementation du travail grâce à des fiches synthétiques, à destination des salariés et des employeurs
- **Emploi.gouv.fr** : pour mieux connaître les dispositifs liés à l'emploi et à la formation professionnelle par profil (créateur d'activité, demandeur d'emploi, salarié, employeur, jeune, senior, travailleur handicapé)
- **Fiches pratiques de la formation professionnelle**
- **Dialogue social** : pour s'informer sur la représentativité syndicale et patronale, la négociation collective

Vous cherchez le service public de proximité dans les domaines du travail, de l'entreprise, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la concurrence ou de la consommation : [www.direccte.gouv.fr](http://www.direccte.gouv.fr)

Le portail de la **DIRECCTE de votre région** (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi) vous aiguille sur le service régional ou départemental à contacter et vous donne accès à la liste des conseillers du salarié de votre département.

Vous avez besoin d'informations en matière de formation professionnelle : [www.centre-info.fr](http://www.centre-info.fr)

Le site de cette association sous tutelle du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social vous informe sur la **formation professionnelle**, que vous soyez une entreprise, un particulier, une OPCA ou un prestataire de formation.

Vous voulez prendre connaissance des textes applicables en matière de droit du travail : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Le service public de la **diffusion du droit** vous permet d'accéder au code du travail, aux textes législatifs et réglementaires, à la jurisprudence et aux conventions collectives

Vous recherchez le Conseil des prud'hommes le plus proche de votre domicile : [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

Le site du Ministère de la justice vous indiquera notamment les coordonnées du **Conseil des prud'hommes compétent**.

### SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Vous voulez avoir accès à la réglementation en matière de santé et sécurité au travail : [www.travailler-mieux.gouv](http://www.travailler-mieux.gouv)

Le site du ministère du travail vous permet de connaître les principaux risques par métier ainsi que les moyens de prévention prévus par la réglementation.

Vous avez besoin de conseils techniques sur la santé et sécurité au travail : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Ce site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail vous guide sur les règles et préconisations en matière de **santé et sécurité au travail**.

## RUPTURE CONVENTIONNELLE :

**Vous souhaitez signer une rupture conventionnelle avec votre employeur ou votre salarié :** [www.telerc.travail.gouv.fr](http://www.telerc.travail.gouv.fr)

Ce service en ligne vous permet de saisir une demande d'homologation de rupture conventionnelle consentie avec votre employeur ou votre salarié.

## VIE PUBLIQUE :

**Vous désirez mieux connaître vos droits et démarches en tant qu'administré :** [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Le site de l'administration française met à votre disposition des services en ligne tels que des demandes d'actes administratifs ou des simulateurs de calcul. Il vous guide également sur les démarches administratives, que vous soyez un particulier, un professionnel ou une association,

**Vous souhaitez vous tenir informé de l'actualité de la vie publique :** [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

Le portail pour le citoyen vous fait découvrir les institutions publiques et vous permet d'accéder aux projets et réformes en cours.

## CHARGES ET COTISATIONS SOCIALES :

**Vous voulez avoir un renseignement en matière de charges et cotisations sociales :** [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

Le site de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'allocation familiale vous donne accès à l'ensemble des services en ligne de l'URSSAF en créant un espace personnel sécurisé et vous permet également de connaître la valeur du SMIC ou les taux de cotisation du régime général de la Sécurité Sociale

## PARTICULIER EMPLOYEUR ET SALARIÉ :

**Vous travaillez ou embauchez dans le secteur des services à la personne dans le cadre de l'emploi direct (garde d'enfants, vie quotidienne, personnes fragiles...) :** [www.net-particulier.com](http://www.net-particulier.com)

Ce site piloté par la Direction de la Sécurité Sociale et associant les acteurs nationaux du secteur du service à la personne vous explique les démarches à suivre et vous aide à connaître vos droits et devoirs.

**Vous êtes un particulier employeur :** [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)

Ce site de l'urssaf à destination des particuliers employeurs vous permet d'accéder aux démarches administratives liées au **service à la personne** (aide à domicile, garde d'enfant...)

**Vous êtes assistant maternel ou employeur d'assistant maternel :** [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

Le site de l'urssaf à destination des assistants maternels et de leurs employeurs vous informe sur les formalités administratives à effectuer.

## CHOMAGE :

**Vous êtes demandeur d'emploi :** [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Outre l'accès aux offres d'emploi, ce site vous permet de connaître vos droits en matière de chômage, notamment les conditions d'attribution des allocations.

## RETRAITE :

**Vous êtes retraité ou bientôt en retraite :**

- [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) : pour tout savoir sur votre retraite de la sécurité sociale ;
- [www.msa.fr](http://www.msa.fr) : ce site est dédié aux assurés relevant du régime agricole.

## ÉTRANGER :

**Vous êtes étranger salarié ou futur salarié, ou vous souhaitez embaucher un étranger :** [www.immigration.interieur.gouv.fr](http://www.immigration.interieur.gouv.fr) et [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Pour mieux comprendre vos droits et démarches relatives à l'immigration professionnelle et notamment au titre de travail.